

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – MERCREDIS - MAISONS DE L'ENFANCE

A la rentrée scolaire 2022/2023, les Maisons de l'Enfance de l'Albertarié, Crins, En Gach et Victor Hugo accueillent les enfants du CP au CM2 le mercredi après-midi (avec possibilité de repas à midi).

Il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription par enfant à la rentrée de septembre (disponible à la Maison de l'Enfance ou à l'école).

Ces Maisons de l'Enfance offrent aux enfants :

- Des **activités variées** (artistiques, culturelles, sportives, des sorties...) favorisant leur épanouissement. Vous pouvez consulter les programmes sur le site de l'Amicale : www.lamicale.fr ou www.amicale-graulhet.fr et télécharger la fiche d'inscription.
- Un **rythme de vie** adapté à leur âge et leurs besoins. Les enfants participent aux activités proposées ou peuvent vaquer librement à une autre activité (lecture, jeux calmes, ...).
- Un **Service Bus** (25 € par année scolaire) : déplacement et prise en charge de votre enfant pour lui permettre de fréquenter une activité proposée par une autre association graulhétquoise (culturelle, sportive, etc...) tout en étant à la Maison de l'Enfance le reste de la journée.

Ces centres de loisirs fonctionnent sous l'autorité d'un directeur qui a la responsabilité de l'animation, du personnel et de la sécurité des enfants.

Les enfants sont accueillis de 13h45 à 18h15.

(Possibilité de repas de 11h30 à 13h45)

N.B. : Les repas sont à réserver auprès de l'enseignant le mercredi matin avant 9h.

TARIFS MERCREDIS : A COMPTER DU 07 SEPTEMBRE 2022

Les présences des mercredis sont facturées par la communauté d'Agglomération.

- Tarifs appliqués selon votre quotient familial de la CAF et votre commune d'habitation.
- Choix entre facturation au mercredi ou forfait mensuel.
- Tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant.

S'inscrire avant le 20 du mois précédent auprès du service scolaire de la mairie.

		Repas du midi	Accueil périscolaire du mercredi			
			A la journée (prix unitaire/ enfant)		Forfait mensuel	
Quotient familial		(prix unitaire)	Communauté d'Agglomération	Hors Communauté d'Agglomération	Communauté d'Agglomération	Hors Communauté d'Agglomération
tranche 1	inférieur à 500	2.12 €	2,50 €	12,00 €	5,00 €	27,00 €
tranche 2	de 500 à 699	2.50 €	3,50 €	13,00 €	8,00 €	30,00 €
tranche 3	de 700 à 899	2.90 €	4,50 €	14,00 €	11,00 €	32,00 €
tranche 4	de 900 à 1099	3.35 €	5,50 €	15,00 €	13,00 €	34,00 €
tranche 5	supérieur à 1100	3.81 €	6,50 €	16,00 €	15,00 €	36,00 €